

Témoignage.

Dire que le sujet sur quoi nous opérons en psychanalyse ne peut être que le sujet de la science, peut passer pour un paradoxe¹.

Il me semble que l'expérience de la passe, si elle peut nous enseigner quelque chose, se soutient de cette déclaration qui marque une ligne de partage entre confusion, ineffable, discours religieux, voire obscurantisme d'un côté, et de l'autre, débat des lumières dont il est dit, en 1966, juste avant la "Proposition sur le psychanalyste de l'École", au moment de la publication des *Écrits* : "un seul débat, toujours le même, et qui, dût-il paraître dater, se reconnaît pour être le débat des lumières." ²

Je voudrais insister sur quelques points qui font de notre dispositif de passe à l'École de psychanalyse Sigmund Freud, une réponse possible qui prenne en compte le réel en jeu dans la cure marquant le passage du psychanalysant au psychanalyste. La procédure de passe vient apporter à l'acte d'un qui s'autorise de lui-même une authentification et vient permettre l'accession à une garantie collective. Il s'agit de permettre qu'advienne l'après-coup de ce moment où l'expérience de la cure est poussée "au point qui en figure la finitude" ³.

L'E.P.S.F. inscrit comme analyste tout membre qui le déclare, mais elle offre en même temps "d'éclairer par quelles chicanes se forme le désir de l'analyste mais aussi bien ce qui peut, de fait, en interdire la formation. Tel est l'enjeu du dispositif de la passe et de la nomination des A.E." ⁴ Ainsi le passant redouble-t-il son "s'autoriser de lui-même" d'un "se faire autoriser par l'école". Se faire autoriser par l'école est mise en acte publique dans le collectif "de ce que chaque psychanalyste soit forcé de réinventer la

¹ J. Lacan, "Science et vérité", *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 858.

² J. Lacan, *Écrits*, quatrième de couverture.

³ J. Lacan, "Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École", *Scilicet 1*, Seuil, p. 17.

⁴ *Annuaire 1999* de l'E.P.S.F., texte de présentation de l'École, p. 7.

psychanalyse [...] d'après ce qu'il a réussi à retirer du fait d'avoir été un temps psychanalysant, de ce que chaque psychanalyste ré-invente la façon dont la psychanalyse peut durer" ⁵.

Il ne s'agit en aucun cas dans le dispositif de passe de reconnaître la compétence du passant, et la lecture d'une nomination ou d'une non-nomination doit être faite dans cette perspective ; il ne s'agit pas de l'obtention d'une qualification : "la nomination est nomination d'un réel d'où l'analyste opère et non pas nomination à une fonction psychanalytique" ⁶. Quand, au terme de ses élaborations théoriques, le cartel décide qu'il n'y a pas nomination, ça n'indique pas qu'il n'y a pas de l'analyste, mais plutôt que ça n'a pas été transmis ni lu par le cartel dans le témoignage des passeurs à propos de la cure du passant. Lacan souligne que ça peut être la chance offerte, par la procédure à celui qui s'y est soumis, "que lui vienne ce soupçon que sa propre vérité, peut-être dans l'analyse, la sienne, n'est pas venue à la barre" ⁷.

Encore une fois, s'il ne s'agit pas de repérer une compétence ni d'apprécier une qualification, cela indique bien qu'il ne s'agit pas non plus d'une reconnaissance du même, des mêmes traits, du même savoir. Une reconnaissance entre soi : c'est précisément ce que voulait éviter Lacan en 1967, à savoir la cooptation. Or, quand c'est elle qui œuvre, "la supposition d'un sujet impliqué dans le savoir – cette supposition qui fait le transfert – n'est absolument pas entamée, ni dans la demande de reconnaissance, ni dans la reconnaissance elle-même" ⁸. En fait, s'il y a une certitude, c'est bien celle qu'il n'y a aucun savoir sur lequel étalonner une passe entendue.

Lacan jouera du cristal de la langue pour nous dire qu'il s'agit dans la passe d'une "reconnaissance entre soir, à condition d'y inclure un AV après la première lettre." ⁹ Donc, reconnaissance entre s(av)oir. Soir : sans doute pour faire référence au noir, car, dira-t-il, faire la passe c'est pouvoir reconnaître un nœud borroméen dans le noir. Dans le noir, c'est le visuel qui est destitué, de même que dans l'apologue des prisonniers le temps

⁵ *Lettres de l'E.F.P.* n° 25, Congrès sur la transmission, juillet 1978, cité par Jean François, *Carnets* n° 18, p. 20.

⁶ *Annuaire 1999* de l'E.P.S.F., p. 3.

⁷ J. Lacan, "Note sur le choix des passeurs", *La Lettre mensuelle de l'E.C.F.* n° 1.

⁸ A. Tardits, "Se reconnaître dans la passe", *Carnets* n° 12, p. 47.

⁹ J. Lacan, Séminaire *L'insu que sait de l'une bévue s'aile à mourre*, inédit, séance du 15 février 1977.

logique fait prévaloir la structure temporelle (scansions suspensives, tension temporelle, certitude anticipée, après-coup).

Cette reconnaissance entre savoir, Annie Tardits l'interprète comme "des bouts de savoir sans sujet qui se reconnaissent". Elle indique plusieurs pistes :

– cette reconnaissance un peu particulière mise en jeu dans la passe, "pourrait-elle être reconnaissance de la pure différence" et n'est-ce pas celle-là même que vise le désir de l'analyste ? ¹⁰

– l'objectivation de l'inconscient est nécessaire pour donner son statut à l'analyse, elle requiert le redoublement du "je sais qu'il sait" en "je sais qu'il sait que je sais qu'il sait".

La nomination, au terme de la procédure, est l'opération nécessaire qui, par anticipation, permet que prenne place le temps pour comprendre, ouvert par l'instant de voir. C'est donc dire que la nomination fait fonctionner le dispositif comme une expérience avec clôture. Qu'il y ait nécessairement réponse du cartel par une nomination ou pas, peut être rapproché de l'expérience de clôture dont parle Lacan à plusieurs reprises dans la "Proposition de 1967". Rappelons entre autres : "qu'il puisse sortir des libertés de la clôture d'une expérience, c'est ce qui tient à la nature de l'après-coup dans la signifiante". La passe – et la procédure devrait le vérifier – a la structure du temps logique. Mais s'il en est ainsi, c'est que le signifiant comporte lui-même cette propriété de mettre en fonction le temps logiquement. Il s'agit donc de prendre en compte le temps et d'en subvertir la notion spatialisée. Quelque chose de la fonction de la hâte doit se mettre en fonction dans le dispositif, et rien ne serait plus dommageable et ferait manquer le but visé, c'est-à-dire tenter de nommer quelque chose du réel, que de se laisser guider par l'idée que le cartel doit poursuivre son travail tant qu'il n'a pas le sentiment d'avoir tout dit. Cette tentation d'épuiser le savoir en jeu a, certes, plus de probabilité de se produire dans les procès de passe sans nomination ¹¹. Néanmoins, la chose pourrait également se produire dans le cartel de passe à l'E.P.S.F., si nous ne sommes pas vigilants.

En fait, l'idée de nommer est présente dès le départ de la mise en marche du dispositif, dès que le candidat contacte le secrétariat de la passe

¹⁰ A. Tardits, "Se reconnaître dans la passe", *Carnets* n° 12. Cf. aussi J. Lacan, séminaire *Les quatre concepts fondamentaux*, Paris, Seuil, p. 248.

¹¹ Solal Rabinovitch, "Qu'est-ce qu'un nom ?" *Carnets* n° 18, pp. 46-47.

et tire au sort ses passeurs. C'est pourquoi, on peut dire de la nomination, en reprenant le texte de présentation de notre école, qu'elle est "effectuée grâce au nouage entre trois positions subjectives distinctes (passant, passeur, cartel)". Chacune de ces trois instances subjectives en est l'agent à sa manière. Il y a de la nomination chez le passant, chez le passeur et dans le cartel. À ce propos, il me semble que la topologie des nœuds borroméens à 3 ronds et à 4 ronds permet pratiquement d'approcher le réel de la nomination. Mais revenons au temps logique. Comme dans l'apologue des trois prisonniers, qui tous les trois se dirigent en même temps vers la sortie en disant "je suis un blanc", de même la réponse, oui ou non, du cartel est donnée de manière synchrone par chacun des membres du cartel dans une tension temporelle qui se résout en moment de conclure. L'instant d'un éclair quelque chose est sorti de l'oubli et cesse de ne pas s'écrire. Je reprends la formulation trouvée par Jean François : "Dans le dispositif de la passe, qu'un passant dise ne reste pas, le temps de la nomination, oublié – c'est-à-dire cesse de ne pas s'écrire – derrière ce que disent les passeurs dans ce qui s'entend dans le cartel" ¹².

Cette réponse du cartel est un acte qui engage chaque un du cartel dans son rapport à la psychanalyse. C'est un acte qui conduit chacun à revenir à ce qu'a été pour lui le passage du psychanalysant au psychanalyste. Alors des questions viennent : pourquoi témoigner dans le dispositif ? Qu'est-ce qui pousse certains à s'offrir à la passe ? Que ne m'y suis-je risqué moi-même ? "Ce faire savoir à l'Autre d'un savoir-faire est-il nécessité de structure, déduit de ce qu'il est advenu dans la cure du savoir de l'Autre ?" ¹³ questionne Jean François. Autrement dit la prise en compte, dans le réel, de ce qu'il est advenu du savoir de l'Autre, devrait conduire à vouloir témoigner dans la passe comme passant.

Au terme de ces remarques, de ce travail d'écriture, je vais dire la surprise qui m'attendait. C'est précisément de tenter de dire ce que m'a enseigné le cartel de passe qui rend effectives ces choses là que je dis m'avoir été enseignées. Témoigner ici – car le témoignage aussi est inscrit sur le ticket d'entrée au Collège – à partir du travail des cartels de passe, ça fait fonctionner avec une modalité de clôture qui permet l'après-coup en mettant en fonction anticipation et rétroaction.

¹² *Carnets* n° 18, p. 35.

¹³ *Ibidem*, p. 20.